



## COMITÉ DIRECTEUR DU 05/05/2021

### Ordre du Jour:

- Organisation des créneaux 2021/2022 ;
- Processus d'inscription ;
- Remboursement saison 2020/2021;
  - Présentation du bilan financier à la date du 30 avril 2021
  - Modalités de remboursement des adhérents
- Défraiement des stagiaires hors Ile-de-France ;
- Ouverture
- Questions diverses

### Présents:

Agathe BASTIEN, Aurélien CIROTTE, Bénédicte SILLIERE, Camille HAVARD, Julien COUTURIER, Lucas RICHIRT, Nicolas GAGEY, Pierre SCHERE, Sélim RAMDAN, Synthia POURTAU, Vanessa GODINHO DA COSTA.

### Excusés:

Mathilde HILL

### Début de la réunion à 21h02.

- **Point 1: Organisation des créneaux 2021/2022**

Reprise des séances en salle en fonction des directives sanitaires.

Suite aux appels des familles, présentation des potentiels réinscriptions (*prévoir une date pour anticiper les réinscriptions*), réflexion sur un remaniement des créneaux en fonction du nombre de grimpeurs et d'initiateurs.

Recherche d'initiateurs pour la saison 2021/2022 (*prévoir une date*), en raison de quelques initiateurs qui n'assureront plus les séances l'année prochaine.

Idee d'une formation pour les nouveaux initiateurs débutants, si possible avant la rentrée ou début septembre.

Idee d'un planning/calendrier fixe pour les initiateurs si mise en place d'un créneau le mardi soir dédié initiateurs et /ou confirmés.

Maintient des inscriptions aux séances sur assoconnect en période COVID.

Questionnement sur l'ouverture de nouveaux créneaux adultes pour désengorger les créneaux existants.

- **Point 2 : Processus d'inscription**

Modification des formulaires d'inscription sur assoconnect pour faciliter la gestion administrative.

Envoi d'un mail avec une orientation vers le créneau adapté au grimpeur pour les réinscriptions.

Modification du formulaire d'autorisation légale pour éviter les erreurs récurrentes (*NOM / PRÉNOM / lien vers le règlement intérieur / cadre pour la signature*)

Certificats médicaux obligatoires à l'inscription.

Passage au paiement en plusieurs fois sur assoconnect (surcoût pour le club 25 centimes par paiement, 1.4% de frais par CB). Limiter les paiements en 3 fois max.

Réflexion sur les modalités de paiement par CB et/ou chèques et/ou chèques ANCV

Adhésion non payés par certains adhérents sur la saison 2020/2021 : si l'adhérent souhaite se réinscrire sur la saison 2021/2022, s'assurer du paiement de la saison précédente et de la saison qui débute.

Proposition de paiement obligatoire par cb pour faciliter les encaissements et limiter les chèques refusés :

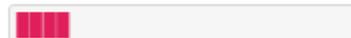
**Paiement obligatoire par CB à l'inscription (1 fois ou 3 fois) :**

Pour    Contre    Peu importe

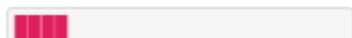
Pour

 | 64% (7)

Contre

 | 18% (2)

Peu importe

 | 18% (2)

Total Votes: 11

Le paiement par CB uniquement est validé par le CD.

Les personnes désirant payer par chèque ANCV seront remboursées de leurs avance CB après avoir donné les chèques vacances ou coupons sports.

- **Point 3 : Point financier saison 2020/2021**

- Présentation du bilan financier à la date du 30 avril 2021

Versement de 3000 euros de subvention par la mairie pour le BE : voir ce que nous en faisons avec la mairie étant donné que nous n'avons pas trouvé de BE.

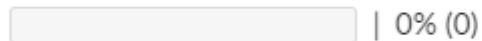
Chèques cadeaux initiateurs saison 2019/2020 commandés

Chèques cadeaux initiateurs pour la saison 2020/2021 : Un débat a lieu au sein du comité directeur sur le montant de la gratification : sondage auprès des initiateurs sur la valeur du chèque 50 euros ou 100 euros / accepter ou non. La question est soumise au vote :

**Montant du chèque cadeau 2020 - 2021 pour les initiateurs :**

1 2 3 4

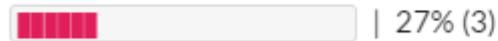
1: Maintien à 100€



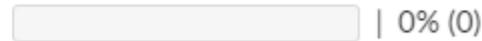
2: Diminution à 50€



3: On demande aux initiateurs



4: Peu importe



Total Votes: 11

Le montant de la gratification des initiateurs, au vu de la fermeture du club, sera de 50 euros.

Tarif famille maintenu pour la saison 2021-2022.

Prévoir les budgets par commission si possible avant août, après le remboursement des adhérents.

- Geste de compensation des adhérents pour la saison tronquée

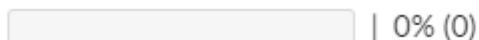
Possibilité de faire des remboursements CB par assoconnect

Créneaux compétition : remboursement des 30 euros acté par le CD.

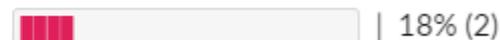
**Geste envers les adhérents pour cause COVID :**

1 2 3 4

1: Avoir



2: Remboursement (sous condition de facilité technique)



3: Avoir + Remboursement (sous condition de facilité technique)



4: Peu importe



Total Votes: 11

Le comité directeur vote un remboursement partiel pour la saison 2020-2021 et un avoir pour la saison 2021-2022. Le montant sera défini en fonction des dépenses non effectuées sur la saison.

- **Point 4: Défraiement des stagiaires hors Ile-de-France**

Pour les formations payées par le club (Initiateur escalade et monitorat...) qui ne sont pas possibles en Ile de France, la commission enseignement souhaite que le club prenne en charge plus que le coût de la formation hors nourriture.

Sondage pour les frais d'essence / péages / logement.

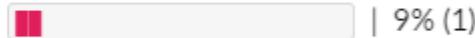
**Remboursement des frais de formations ne pouvant se faire en IdF (trajet + logement) :**

Pour Contre Peu importe

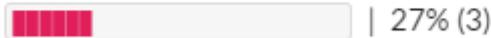
Pour



Contre



Peu importe



Total Votes: 11

Le Comité Directeur vote le remboursement des frais de trajet et d'hébergement pour les formations hors Ile-de-France. Les frais d'hébergement raisonnables doivent être discutés et validés par le CD avant l'entrée en stage.

Le CD encourage fortement le covoiturage dans le cas ou plusieurs adhérents se rendent à la même formation.

- **Point 5 : Ouverture**

Évocation de la nécessité d'un BE pour chaque ouverture.

La commission SAE-EPI propose que le renouvellement des blocs soit réalisé chaque mois par un professionnel pour proposer à nos adhérents des ouvertures récentes.

Proposition validée par le CD à l'unanimité.

- **Point 6 : Questions diverses**

Des demandes de subventions seront faites par la commission enseignement pour des formations et pour le baby escalade auprès du PSF FFME 2021.

**Fin de la réunion à 00h02.**